



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 14993

Texte de la question

M Leon Vachet attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur l'inquietude des professionnels du batiment, pour la perennite des reductions d'impots pour les grosses reparations afferentes a l'habitation principale pouvant etre deduites par les proprietaires contribuables. Les batiseurs s'interrogent aussi sur le devenir des incitations fiscales qui etaient possibles dans le cas de l'investissement immobilier a but locatif (loi du 29 decembre 1984, modifiee par la loi du 30 decembre 1986). Ces mesures, qui ont des incidences directes sur le volume tant des travaux neufs que de ceux portant sur le patrimoine ancien, vont en effet expirer le 31 decembre 1989. Cette echeance risque de provoquer un arret brutal dans l'activite de construction a un moment ou la reprise encore fragile du secteur subit les consequences de mesures rigoureuses qui ont ete adoptees lors de la derniere loi des finances, telles que la baisse du 1 p 100 patronal pour l'aide au logement, l'ISF, qui touche surtout le patrimoine immobilier, la diminution des PLA, des PAP, et la modification de l'APL. En outre, il y a lieu de souligner que l'arret de ce type de mesure est de nature a nuire a l'evolution de secteur locatif, dont on connait l'importance pour satisfaire les besoins elementaires d'une partie des Francais. Il lui demande de l'informer sur les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a engage une reflexion sur l'ensemble des aides budgetaires et fiscales au logement. Les propositions de reforme qu'il aura retenues seront soumises au Parlement dans le cadre du projet de loi de finances pour 1990.

Données clés

Auteur : [M. Vachet Leon](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14993

Rubrique : Impot sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2865